



التجاري ليزنغ
Attijari Leasing

SA au capital de 21.250.000 dinars
divisé en 2 125 000 actions de valeur nominale
10 dinars entièrement libérées

Siège social : Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac
RC N° B125651997

ATTIJARI LEASING a reçu la note « BB+ » à long terme avec perspective d'évolution
stable et « B » à court terme par
l'Agence de notation Fitch Ratings en date du 07 mai 2010

**NOTE D'OPERATION RELATIVE A L'EMISSION ET D'ADMISSION AU
MARCHE OBLIGATAIRE DE LA COTE DE LA BOURSE
DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE «ATTIJARI LEASING 2010-1»
De 30 000 000 dinars
Emis par appel public à l'épargne**

Prix d'émission : 100 dinars ; durée 5 ans ; taux d'intérêt 5,3% et/ou TMM+1%
La présente émission d'Attijari Leasing a reçu la note « BB+ » avec perspective
d'évolution stable par l'agence de notation fitch ratings en date du 18 juin 2010

Visa n° **10 - 0709** du **17 AOUT 2010** du Conseil du Marché Financier donné en
application de l'article 2 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994. Ce visa n'implique
aucune appréciation sur l'opération proposée. Cette note d'opération a été établie par
l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni
approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables
et financiers présentés. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la
cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux
investisseurs.

Responsable de l'information

Mr. Kais CHAIBI

Chef du département contrôle & finance d'Attijari Leasing
Tél : 71 862 122 Fax : 71 861 545

Intermédiaire en bourse chargé de l'opération :

Attijari Intermediation, Intermédiaire en Bourse

Résidence OMAR Bloc A 2^{ème} étage, Montplaisir Ennassim - 1073 Tunis.
Téléphone : 71.841.034 Fax : 71.847.366

Le prospectus relatif à cette émission est constitué de la présente note d'opération, du document de référence
« ATTIJARI LEASING 2010 » enregistré par le CMF en date du **16 AOUT 2010** sous le n° **10-0121**
et des états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2010 prévus par l'article 21-10 de la loi n° 2005-90 du
18 octobre 2005 relative aux renforcements de la sécurité des relations financières dont la publication devrait
intervenir au plus tard deux mois après la fin du 1^{er} semestre de l'exercice comptable.

La présente note d'opération ainsi que le document de référence sont mis à la disposition du public sans frais
auprès d'ATTIJARI LEASING, Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac, sur le site internet du CMF :
www ; cmf.org.tn et auprès d'ATTIJARI INTERMEDIATION Intermédiaire en bourse chargé de
l'opération, Résidence OMAR Bloc A 2^{ème} étage, Montplaisir Ennassim - 1073 Tunis.



Août 2010

Sommaire

FLASH – EMPRUNT OBLIGATAIRE « ATTIJARI LEASING 2010-1 »	3
Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire.....	5
Chapitre 1 : RESPONSABLES DE LA NOTE D'OPERATION	6
1.1 Responsables de la note d'opération	6
1.2 Attestation des responsables de la note d'opération.....	6
1.3 Attestation de l'intermédiaire en Bourse chargé de l'opération	6
1.4 Responsable de l'information	6
Chapitre 2 : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'OPERATION	7
2.1 Renseignements relatifs à l'émission.....	7
2-1-1 Décisions à l'origine de l'émission de l'emprunt :	7
2.1.2 Renseignements relatifs à l'Emission.....	7
2.1.3 Période de souscription et de versement	8
2.1.4 Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public.....	8
2.1.5 But de l'émission :	8
2-2 Caractéristiques des titres émis	8
2.2.1 Nature, forme et délivrance des titres :	8
2.2.2 Prix de souscription et modalités de paiement	8
2.2.3 Date de jouissance en intérêts	8
2.2.4 Date de règlement.....	8
2.2.5 Taux d'intérêt.....	9
2.2.6 Intérêts	9
2.2.8 Prix de remboursement	11
2.2.9 Paiement	11
2.2.10 Taux de rendement actuariel et marge actuarielle	12
2.2.11 Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt.....	12
2.2.14 Notation :	13
2.2.15 Mode de placement.....	17
2.2.16 Organisation de la représentation des porteurs des obligations	17
2.2.17 Fiscalité des titres	17
2.3 Renseignements généraux.....	17
2.3.1 Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :	17
2.3.2 Marché des titres :	17
2.3.3 Prise en charge par la STICODEVAM :	18
2.3.4 Tribunaux compétents en cas de litige :	18
2.4 Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire	18
Bulletin de souscription.....	20



FLASH – EMPRUNT OBLIGATAIRE « ATTIJARI LEASING 2010-1 »

L'emprunt obligataire « Attijari Leasing 2010-1 » est émis pour un montant de 30 000 000 de dinars divisé en 300 000 obligations de 100 dinars de nominal au taux de 5,3% et/ou TMM +1% l'an.

Dénomination de l'emprunt	: « Attijari Leasing 2010-1 »
Montant	: 30 000 000 de dinars
Nombre de titres à émettre	: 300 000 obligations
Nominal	: 100 dinars par obligation
Forme des obligations	: Les obligations sont nominatives
Prix d'émission	: 100 dinars par obligation
Prix de remboursement	: 100 dinars par obligation
Date de jouissance en intérêts	: Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date de souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le 15/09/2010, seront décomptés et payés à cette date. Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises qui servira de base à la négociation en bourse est fixée au 15/09/2010, soit la date limite de clôture des souscriptions.
Taux d'intérêt	: Les obligations du présent emprunt « Attijari Leasing 2010-1 » seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix des souscripteurs : - Fixe : 5,3% brut l'an et/ou - Variable : TMM +1% brut par an.
Durée	: Les obligations seront émises sur une durée de 5 ans.
Durée de vie moyenne	: Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital, puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée est de 3 ans pour le présent emprunt.
Duration (taux fixe)	: La duration est de 2,806 années.
Taux de rendement actuariel (taux fixe)	: C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 5,3%.
Marge actuarielle (taux variable)	: La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en

cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de juin 2010 qui est égale à 4,2233% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 5,2233%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 1% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Amortissement

: Toutes les obligations feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale, soit 20DT par obligation

Souscriptions et versements

: Les souscriptions et les versements seront reçus du **31/08/2010** au **15/09/2010** auprès d'Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse.

Clôture des souscriptions

: Les souscriptions à cet emprunt seront clôturées sans préavis et au plus tard le **15/09/2010**. Au cas où le présent emprunt n'est pas clôturé à la date du **15/09/2010** et passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté. Les demandes de souscriptions seront reçues dans la limite du nombre de titres émis.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Paiement

: Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **15 septembre** de chaque année, auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

Régime Fiscal

: Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue des registres des obligataires

: L'établissement et la délivrance des attestations de propriété et la tenue du registre des obligations Attijari Leasing 2010-1 seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse.

Notation de l'emprunt

: L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du 18 juin 2010 la note « BB+ (tun) » avec perspective d'évolution stable à la présente émission de la société Attijari Leasing.

Cotation en Bourse

: Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, Attijari Leasing demandera l'admission de l'emprunt « Attijari Leasing 2010-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM

: Attijari Leasing s'engage dès la clôture de l'emprunt obligataire « Attijari Leasing 2010-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Tribunaux compétents en cas de litige

: Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, le paiement et l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive des tribunaux de Tunis.

**Risque lié à l'émission
du présent emprunt
obligataire**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Chapitre 1 : RESPONSABLES DE LA NOTE D'OPERATION

1.1 Responsables de la note d'opération

Mr Khaled BEN JEMAA
Président du conseil

Mr Mohamed ELMONCER
Directeur Général

1.2 Attestation des responsables de la note d'opération

« A notre connaissance, les données de la présente note d'opération sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leurs jugements sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de l'émetteur ainsi que sur les droits attachés aux titres offerts. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée ».

Le Président du Conseil
Mr Khaled BEN JEMAA

Le Directeur Général
Mr Mohamed ELMONCER

1.3 Attestation de l'intermédiaire en Bourse chargé de l'opération

« Nous attestons avoir accompli les diligences d'usage pour s'assurer de la sincérité de la note d'opération ».

ATTIJARI INTERMEDIATION
Le Directeur Général
M. Abdelaziz HAMAMI

1.4 Responsable de l'information

Chef du département contrôle & finance d'Attijari Leasing
Mr. Kais CHAIBI

- Tél: 71 862 122

LA NOTICE LEGALE EST PUBLIEE AU JORT N° 99. DU 19/07/2010

Conseil du Marché Financier
No 10 - 0709 du 17 AOÛT 2010
Visa n°
Délivré au vu de l'article 2 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994
Le Président du Conseil du Marché Financier

Signé: Mohamed Feri EL KOBBI



Chapitre 2 : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'OPERATION

2.1 Renseignements relatifs à l'émission

2-1-1 Décisions à l'origine de l'émission de l'emprunt :

L'Assemblée Générale Ordinaire d'Attijari Leasing réunie le 18 mai 2010 a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts dans la limite de 60 millions de dinars pour le financement de son exploitation et a donné pouvoir au conseil d'administration pour fixer les montants et les conditions de leurs émissions.

Dans le cadre de cette autorisation, le conseil d'administration d'Attijari Leasing réuni le 07 juin 2010 a décidé d'émettre un premier emprunt obligataire d'un montant de 30 millions de dinars sur une durée de 5 ans, à un taux de 5,3% et ou / TMM+1%.

Le Conseil d'Administration a également donné tout pouvoir au Directeur Général d'Attijari Leasing pour réaliser ledit emprunt et revoir, s'il y'a lieu, le taux d'intérêt.

A cet effet, le Directeur Général a fixé les taux d'intérêts à 5,3% et/ou TMM+1% brut l'an.

2.1.2 Renseignements relatifs à l'Emission

Montant : Le montant nominal du présent emprunt est fixé à 30 000 000 de dinars divisé en 300 000 obligations de nominal 100 dinars.

Produit brut et produit net de l'emprunt : Le produit brut de l'emprunt obligataire est de 30 000 000 de dinars. Les frais de montage du dossier et les commissions de placement et de gestion s'élèvent à 40 000 dinars, les frais du Conseil du Marché Financier s'élèvent à 16 000 dinars, les frais de la BVMT sont de 3 000 dinars, les frais de la STICODEVAM pour la durée de vie de l'emprunt sont de 19 131* dinars, les frais divers englobant les frais d'annonce au JORT, les frais de photocopie etc... sont estimés à 3 000 dinars, soit un total de frais approximatifs de 81 131 dinars et un produit net de l'emprunt de 29 918 869 dinars.

(En DT)

Désignation	Produit global	Produit par obligation
Produit brut	30 000 000	100
Total des frais**	81 131	0,270
Produit Net	29 918 869	99,729

** Ces frais sont déterminés sur la base de l'hypothèse que l'emprunt est souscrit à parts égales entre taux fixe et variable. Ils sont calculés pour toute la durée de vie de l'emprunt et donnés à titre indicatif. Le total de ces frais dépend des sommes souscrites en obligations à taux variable et en obligations à taux fixe et du montant collecté au moment de la clôture de l'emprunt.

2.1.3 Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt obligataire seront ouvertes le 31/08/2010 et clôturées sans préavis au plus tard le 15/09/2010.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite du nombre des obligations émises.

En cas de non placement intégral de l'émission au 15/09/2010 le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

2.1.4 Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt obligataire et les versements seront reçus à partir du 31 août 2010 auprès d'Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse.

2.1.5 But de l'émission :

Attijari Leasing a décidé d'émettre cet emprunt dans le cadre d'une stratégie visant le renforcement de la structure financière de la société par la consolidation de ses ressources à moyen et long terme et ce, afin de soutenir le développement de son activité dans les meilleures conditions.

2-2 Caractéristiques des titres émis

2.2.1 Nature, forme et délivrance des titres :

- **Dénomination de l'emprunt** : " Attijari Leasing 2010-1 "
- **Nature des titres** : Titres de créance.
- **Forme des obligations** : Les obligations seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : ordinaire
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra dès la clôture de l'émission une attestation de propriété des obligations souscrites délivrée par le centralisateur des titres, Attijari Intermédiation : Intermédiaire en Bourse.
- **Législation sous laquelle les titres sont créés** : Les obligations sont soumises aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales : livre 4 - titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.

2.2.2 Prix de souscription et modalités de paiement : Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

2.2.3 Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions soit le 15/09/2010 seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises et qui servira de base à la négociation en bourse est fixée au 15/09/2010 soit la date limite de clôture des souscriptions.

2.2.4 Date de règlement: Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

2.2.5 Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt « Attijari Leasing 2010-1 » seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur :

- Taux fixe : 5,3% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +1% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 100 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de Septembre de l'année N-1 au mois de Août de l'année N.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

2.2.6 Intérêts : Les intérêts sont payés à terme échu le 15 septembre de chaque année.

La dernière échéance est prévue pour le 15/09/2015 et le montant total des intérêts serait de 4 770 000 dinars si le montant était souscrit dans sa globalité à taux fixe soit 5,3%. S'il serait souscrit dans sa globalité à taux variable (TMM +1%), le montant des intérêts s'élèverait à 4 715 249 dinars (en considérant un taux nominal de 5,2392% à titre indicatif).

2.2.7 Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations émises seront remboursables à partir de la première année suivant la date limite de clôture des souscriptions d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. L'emprunt sera amorti en totalité le 15/09/2015.

Tableaux d'amortissement de l'emprunt : Les tableaux d'amortissement sont établis à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés suite à la variation du TMM (publié par la BCT) pour ce qui concerne la partie de l'emprunt souscrite à taux variable. Le taux d'intérêt variable à prendre en considération est la moyenne arithmétique des taux mensuels des 12 derniers mois précédant le service des intérêts payés aux souscripteurs majorée d'une marge de 1%, soit la moyenne des TMM +1%. Pour les besoins de calcul, on a retenu comme taux : la moyenne des TMM des douze derniers mois (du mois de Août 2009 au mois de Juillet 2010 soit 4,2392 majorée d'une marge de 1%, soit 5,2392%. Ce taux a été figé à cette valeur jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

Nombre d'obligations	: 300 000 obligations
Valeur nominale de l'obligation	: 100 dinars
Date unique de jouissance servant de base pour les besoins de cotation	: 15/09/2010
Date du 1 ^{er} paiement des intérêts	: 15/09/2011
Date de la 1 ^{ere} échéance en capital	: 15/09/2011
Date de la dernière échéance	: 15/09/2015

Taux d'intérêt nominal : - Fixe : 5,3% brut l'an et/ou
- Variable TMM +1% : 5,2392% brut par an correspondant à la moyenne des TMM des 12 derniers mois (du mois de Août 2009 au mois de Juillet 2010) majorée de 1% (à titre indicatif).

Amortissement par obligation : Annuel constant par un cinquième de la valeur nominale correspondant à 20 dinars par obligation.

Evolution du TMM durant les onze dernières années :

	(En %)										
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Janvier	5,87500	5,93750	5,93750	5,90625	5,00000	5,00000	5,00000	5,27000	5,27000	4,70000	4,0700
Février	5,87500	6,00000	5,93750	5,87500	5,00000	5,00000	5,00000	5,25000	5,31000	4,47000	4,0800
Mars	5,87500	6,00000	5,93750	5,81250	5,00000	5,00000	5,00000	5,36000	5,23000	4,26000	4,2300
Avril	5,87500	6,25000	5,93750	5,50000	5,00000	5,00000	5,00000	5,24000	5,22000	4,30000	4,1200
Mai	5,87500	5,93750	5,93750	5,50000	5,00000	5,00000	5,00000	5,26000	5,22000	4,23000	4,3600
Juin	5,87500	6,00000	5,93750	5,31250	5,00000	5,00000	5,00000	5,23000	5,19000	4,25000	4,3800
Juillet	5,87500	6,06250	5,96875	5,00000	5,00000	5,00000	5,04000	5,23000	5,19000	4,33000	4,5200
Août	5,87500	6,06250	5,96875	5,00000	5,00000	5,00000	5,01000	5,18000	5,23000	4,18000	
Septembre	5,87500	6,06250	5,90625	5,00000	5,00000	5,00000	5,00000	5,19000	5,17000	4,24000	
Octobre	5,87500	6,00000	5,90625	5,00000	5,00000	5,00000	5,22000	5,25000	5,27000	4,2200	
Novembre	5,87500	5,93750	5,90625	5,00000	5,00000	5,00000	5,26000	5,20000	5,17000	4,2900	
Décembre	5,87500	5,93750	5,90625	5,00000	5,00000	5,00000	5,33000	5,26000	5,19000	4,1800	

Source BCT

Définition du TMM : Le taux moyen mensuel du marché monétaire (TMM) publié par la BCT est la sommation des taux du jour du marché monétaire (TM) rapportée sur le nombre exact de jours du mois, le résultat étant arrondi au 1/100 de point de pourcentage le plus proche.

Tableau d'amortissement de l'emprunt à taux fixe (5,3 %) :

Échéance	En dinars				
	VN	Amortissement	capital restant dû	intérêt brut	annuité
	30 000 000				
15/09/2011		6 000 000	24 000 000	1 590 000	7 590 000
15/09/2012		6 000 000	18 000 000	1 272 000	7 272 000
15/09/2013		6 000 000	12 000 000	954 000	6 954 000
15/09/2014		6 000 000	6 000 000	636 000	6 636 000
15/09/2015		6 000 000	0	318 000	6 318 000
Total		30 000 000		4 770 000	34 770 000

Tableau d'amortissement par obligation à taux fixe (5,3 %) :

En dinars					
Échéance	VN	Amortissement	capital restant dû	intérêt brut	annuité
	100				
15/09/2011		20,000	80,000	5,300	25,300
15/09/2012		20,000	60,000	4,240	24,240
15/09/2013		20,000	40,000	3,180	23,180
15/09/2014		20,000	20,000	2,120	22,120
15/09/2015		20,000	0,000	1,060	21,060
Total		100,000		15,900	115,900

Tableau d'amortissement de l'emprunt à taux variable (TMM +1 %) : 5,2392 % (à titre indicatif)

En dinars					
Échéance	VN	Amortissement	c restant du	intérêt brut	annuité
	30 000 000				
15/09/2011		6 000 000	24 000 000	1 571 749	7 571 749
15/09/2012		6 000 000	18 000 000	1 257 408	7 257 400
15/09/2013		6 000 000	12 000 000	943 056	6 943 056
15/09/2014		6 000 000	6 000 000	628 704	6 628 704
15/09/2015		6 000 000	0	314 352	6 314 352
Total		30 000 000		4 715 280	34 715 280

Tableau d'amortissement par obligation à taux variable (TMM +1 %) : 5,2392 % (à titre indicatif)

En dinars					
Échéance	VN	Amortissement	capital restant dû	intérêt brut	annuité
	100				
15/09/2011		20,000	80,000	5,239	25,239
15/09/2012		20,000	60,000	4,191	24,191
15/09/2013		20,000	40,000	3,144	23,144
15/09/2014		20,000	20,000	2,096	22,096
15/09/2015		20,000	0,000	1,048	21,048
Total		100,000		15,718	115,718

2.2.8 Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

2.2.9 Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le 15 septembre de chaque année.

Le premier remboursement en capital et le premier paiement annuel des intérêts auront lieu le 15/09/2011

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital sont effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

2.2.10 Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

Taux de rendement actuariel (Taux fixe)

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir, ce taux est de 5,3%. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Marge actuarielle (Taux variable)

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de juillet 2010 qui est égale à 4,2392%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 5,2392%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 1% et ce, pour un souscripteur qui conservait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

2.2.11 Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée Totale

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de 5 ans.

Durée de vie moyenne

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée de vie est de 3 ans pour le présent emprunt.

Duration (souscription à taux fixe)

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration s'obtient par la formule suivante:

$$\text{Duration} = \frac{\sum_{t=1}^T t \cdot Ft / (1+i)^t}{\sum_{t=1}^T Ft / (1+i)^t}$$

Où:

- T est le nombre de périodes
- Ft est le flux de la période t
- i est le taux d'intérêt par période

La duration pour les obligations Attijari Leasing 2010-1 est de 2,806 années.

2.2.14 Notation :

Notation de l'émission

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du 18 juin 2010 la note BB+ (tun) avec perspective d'évolution stable à l'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération.

La note à LT «BB+ » correspond, sur l'échelle de notation Fitch ratings, à des Créances pour lesquelles il existe une incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. L'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts reste sensible à l'évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières. Les signes "+" et "-" peuvent être utilisés pour marquer des nuances de qualité.

Attijari Leasing s'engage à continuer à se faire noter pendant toute la durée de l'emprunt, afin d'assurer aux obligataires et aux cessionnaires des obligations une information régulière sur sa situation financière.

Elle s'engage également à tenir une communication financière au moins une fois par an.

Notation de la société

Le 07 mai 2010 Fitch Ratings a confirmé les notes nationales attribuées à Attijari Leasing sur son échelle nationale qui s'établissent comme suit :

- Note à long terme : BB + (tun)
- Note à court terme : B (tun)
- Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable

La note à LT «BB+ » indique des Créances pour lesquelles il existe une incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. L'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts reste sensible à l'évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières. Les signes "+" et "-" peuvent être utilisés pour marquer des nuances de qualité.

La note à CT « B » indique des créances pour lesquelles il existe une incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heures du principal et des intérêts, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cette aptitude au paiement en temps et en heure est très sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières.

Les notes nationales attribuées à Attijari Leasing reflètent l'intégration de la société dans le groupe marocain Attijariwafa Bank (AWB, 'BB+' / Perspective Stable) à travers sa filiale tunisienne, Attijari Bank Tunisie (ABT).

LETTRE DE NOTATION

Fitch Ratings, a attribué à l'émission suivante de la société Attijari Leasing la note « **BB+ (tun)** » avec perspective d'évolution stable.

Emetteur	: ATTIJARI LEASING
Désignation de l'émission	: « Attijari Leasing 2010-1 »
Montant	: 30.000.000 de dinars tunisiens
Prix d'émission unitaire	: 100,000 dinars tunisiens
Taux nominal	: 5,3% et/ou TMM+1% brut l'an
Durée	: 5 ans
Amortissement	: annuel constant par 1/5 de la valeur nominale, soit 20 dinars par obligation.

Les notes n'expriment que l'appréciation de Fitch Ratings sur la capacité de la société Attijari Leasing à honorer en temps et en heure les échéances de remboursement de cet emprunt et ne comportent aucune appréciation sur le rendement dont les porteurs de titres de dette sont susceptibles de bénéficier. Ces notes sont formulées à partir des informations qui lui sont communiquées par la société Attijari Leasing et dont Fitch Ratings ne garantit ni l'exactitude ni le caractère complet. A tout moment Fitch Ratings pourra si elle le juge fondé à partir des informations dont elle dispose, modifier les notes à la hausse ou à la baisse, cette modification pouvant être précédée d'une mise sous surveillance accompagnée ou non d'une indication de tendance.

Fait à Tunis le, 18 juin 2010


Ikbel BEDOU
Directeur Général
Fitch North Africa



LETTRE DE NOTATION

Fitch Ratings a confirmé les notes attribuées à la société Attijari Leasing sur son échelle de notation nationale, qui s'établissent comme suit :

- Note à long terme : **BB+(tun)**
- Note à court terme : **B(tun)**
- Perspective d'évolution de la note à long terme : **Stable**

Les notes n'expriment que l'appréciation de Fitch Ratings sur la capacité de la société Attijari Leasing à honorer en temps et en heure les échéances de remboursement de sa dette. Ces notes sont formulées à partir des informations qui lui sont communiquées par la société Attijari Leasing et dont Fitch Ratings ne garantit ni l'exactitude ni le caractère complet. A tout moment Fitch Ratings pourra si elle le juge fondé à partir des informations dont elle dispose, modifier les notes à la hausse ou à la baisse, cette modification pouvant être précédée d'une mise sous surveillance accompagnée ou non d'une indication de tendance.

Fait à Tunis le, 07 mai 2010



Ikbel BEDOUI
Directeur Général
Fitch North Africa



Fitch North Africa S.A

Société Anonyme au capital de 300 000 Dinars Tunisiens

18A, rue de Médine - 1002 Tunis - Tunisie - Tél. : (216) 71 84 48 05 / 71 84 09 02 - Fax : (216) 71 79 19 10 - Site Web : www.fitchratings.com.tn
R.C. : B198191996 - Code TVA : S78637P/A/M/000

DEFINITION DES NOTES NATIONALES

NOTES COURT TERME (échéance inférieure à 12 mois)	
F1+(xxx) F1(xxx)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est la plus forte, comparativement aux autres entités émettrices de dette dans le pays. Dans le cas où les émetteurs présentent une solvabilité particulièrement forte, un signe "+" peut compléter la note F1.
F2(xxx)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est satisfaisante, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, la marge de sécurité est moins importante que pour les créances notées F1.
F3(xxx)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Toutefois cette aptitude au paiement en temps et en heure est plus sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières que pour les créances notées dans les catégories supérieures.
B(xxx)	Créances pour lesquelles il existe une incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts par rapport aux autres entités émettrices dans le pays. Cette aptitude au paiement en temps et en heure est très sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières.
C(xxx)	Créances pour lesquelles il existe une forte incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts par rapport aux autres entités émettrices dans le pays. Cette aptitude au paiement en temps et en heure repose exclusivement sur la persistance de conditions économiques et financières favorables.
D(xxx)	Créances dont le défaut de paiement est constaté ou imminent.

NOTES LONG TERME (échéance supérieure à 12 mois)	
AAA(xxx)	Créances auxquelles on attribue la note la plus élevée. L'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est la plus forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cette note est habituellement attribuée aux émissions de l'Etat ou garanties par lui.
AA+(xxx) AA(xxx) AA-(xxx)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est très forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le risque de défaut lié à ces créances ne présente pas de différence significative avec celui des créances notées "AAA". Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
A+(xxx) A(xxx) A-(xxx)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des conditions économiques pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances des catégories supérieures. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
BBB+(xxx) BBB(xxx) BBB-(xxx)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances notées dans les catégories supérieures. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
BB+(xxx) BB(xxx) BB-(xxx)	Créances pour lesquelles il existe une incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. L'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts reste sensible à l'évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières. Les signes "+" et "-" peuvent être utilisés pour marquer des nuances de qualité.
B+(xxx) B(xxx) B-(xxx)	Créances pour lesquelles il existe une forte incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le principal et les intérêts sont pour le moment payés en temps et en heure, mais la marge de sécurité est faible et dépend d'une persistance de conditions économiques et financières favorables. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
CCC+(xxx) CCC(xxx) CCC-(xxx) CC(xxx) C(xxx)	Créances pour lesquelles la possibilité d'un défaut de paiement est perceptible, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le paiement en temps et en heure du principal et des intérêts repose exclusivement sur la persistance de conditions économiques et financières favorables. Les signes "+" et "-" dans la catégorie de notes CCC marquent des nuances de qualité.
DD(xxx) DD(xxx) D(xxx)	Créances dont le défaut de paiement est constaté.

Mise sous surveillance : La mise sous surveillance d'une note a pour objet de signaler aux investisseurs qu'il existe une forte possibilité de changement de cette note et d'indiquer le sens probable de ce changement : la surveillance est qualifiée de "positive" pour signaler la possibilité d'un relèvement de la note, de "négative" pour indiquer un abaissement probable. La mise sous surveillance a vocation à être temporaire.

(xxx) : Suffixe attaché à la note et indiquant le pays dans lequel cette note nationale est attribuée. Exemple : (tun) pour la Tunisie, (mar) pour le Maroc ou (dza) pour l'Algérie.

Les notes n'expriment que l'appréciation de Fitch sur la capacité de la société à honorer en temps et en heure les échéances de remboursement de sa dette et ne comportent aucune appréciation sur le rendement dont les porteurs de titres de dette sont susceptibles de bénéficier. Ces notes sont formulées à partir des informations qui lui sont communiquées par la société et dont Fitch ne garantit ni l'exactitude ni le caractère complet. A tout moment, Fitch pourra si elle le juge fondé à partir des informations dont elle dispose, modifier les notes à la hausse ou à la baisse, cette modification pouvant être précédée d'une mise sous surveillance accompagnée ou non d'une indication de tendance.

2.2.15 Mode de placement :

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée, auprès d'Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse.

2.2.16 Organisation de la représentation des porteurs des obligations :

Les porteurs des obligations peuvent se réunir en une assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'assemblée générale des actionnaires.

Les dispositions des articles 355 et 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

2.2.17 Fiscalité des titres :

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi N°96-113 du 30/12/96, portant loi de finance pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre de comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la caisse d'épargne nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1^{er} janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de mille cinq cent dinars (1 500 dinars) sans que ce montant n'excède mille dinars (1 000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne auprès des banques et auprès de la caisse d'épargne nationale de Tunisie.

2.3 Renseignements généraux

2.3.1 Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations de propriété et la tenue du registre des obligations de l'emprunt « Attijari Leasing 2010-1 » seront assurés pendant toute la durée de vie de l'emprunt par Attijari intermédiation, Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt et la quantité y afférente choisis par ce dernier.

2.3.2 Marché des titres :

Au 31/12/2009 il existe trois emprunts obligataires émis par l'émetteur cotés sur le marché obligataire, il s'agit de :

GL – 2003-1 (7 ans dont 2 ans de franchise ; 7,5%) ;

GL – 2003-2 (7 ans dont 2 ans de franchise ; 7,5% et /ou TMM+1,25%) ;

GL – 2004-1 (5 ans ; 7,25% et ou TMM+1,25%).

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, Attijari Leasing s'engage à demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « Attijari Leasing 2010-1 » au marché obligataire de la cote de la bourse des valeurs mobilières de Tunis.

2.3.3 Prise en charge par la STICODEVAM :

Attijari Leasing s'engage dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire « Attijari Leasing 2010-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

2.3.4 Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement, et extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive des tribunaux de Tunis.

2.4 Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

« ATTIJARI LEASING S.A »

Société anonyme au capital de 21.250.000 de dinars
Siège social : Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac
Registre du commerce N°125651997

Objet social : Effectuer des opérations de leasing portant sur les biens à usage industriel, professionnel, meubles et immeubles, ainsi que le factoring.

ATTIJARI LEASING est notée « BB+ » à long terme avec perspective d'évolution stable et « B » à court terme par l'agence de notation Fitch Ratings en date du 07 mai 2010

EMPRUNT OBLIGATAIRE « ATTIJARI LEASING 2010-1 »

De 30 000 000 dinars divisé en 300 000 obligations de 100 dinars chacune

Emis par appel public à l'épargne

durée 5 ans ; taux d'intérêt 5,3% et/ou TMM+1%

La présente émission d'Attijari Leasing a reçu la note « BB+ » avec perspective d'évolution stable par l'agence de notation fitch ratings en date du 18 juin 2010

Décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 mai 2010

Décision du C.A du 07 juin 2010

Visa du CMF N° **N° 10 - 0709** du **17 AOUT 2010**
NOTICE LEGALE PUBLIEE AU JORT N°99 du 19 Août 2010
BULLETIN DE SOUSCRIPTION N°...

Je(Nous) soussigné (s) (Nom et Prénom)
Pièce d'Identité
Agissant pour le compte de
Qualité
Nationalité Age Sexe

M	F
---	---

 (1)
Profession
Adresse
Déclare (ons) souscrire à : Obligations de l'emprunt
ATTIJARI LEASING 2010-1 déposées chez (2)
en gestion libre ☐ Compte Géré (1) ☐

Au prix de 100 dinars par obligation, déduction faite des intérêts courus entre la date effective de souscription et de délibération et le 15/09/2010 date limite de clôture des souscriptions. Ces obligations portent jouissance unique en intérêts à partir du 15/09/2010 et sont remboursables annuellement à raison de 20 dinars par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale majoré des intérêts annuels échus calculés au

Taux fixe 5,3% ☐ Taux variable TMM+1% ☐

Je (nous) reconnais (sons) avoir reçu une copie document de référence « Attijari Leasing 2010 » et une copie de la note d'opération relative à cet emprunt et pris connaissance de leur contenu.

Sur cette base, j'ai (nous avons) accepté de souscrire aux nombre et catégorie (s) d'obligations, ci-dessus indiqués, Etant signalé que cette souscription ne vaut pas renonciation de ma (notre) part au recours par tous moyens pour la réparation des dommages qui pourraient résulter soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé ma (notre) décision de souscrire.

En vertu de tout ce qui précède-je (nous) verse (ons) (1)

- ☐ En espèces
☐ Par chèque n° Tiré sur Agence
☐ Par virement en date du effectué sur mon (notre) compte n° ouvert chez agence
La somme de (en toutes lettres) représentant le montant des obligations souscrites.

Fait en double exemplaires dont un en ma (notre) possession,
le second servant de souche

Tunis, le
Signature⁽³⁾

(1) Cochez la case appropriée
(2) Indiquer le nom du dépositaire
(3) Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Lu et approuvé »



COPIE

« ATTIJARI LEASING S.A »

Société anonyme au capital de 21.250.000 de dinars
Siège social : Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac
Registre du commerce N°125651997

Objet social : Effectuer des opérations de leasing portant sur les biens à usage industriel, professionnel, meubles et immeubles, ainsi que le factoring.

ATTIJARI LEASING est notée « BB+ » à long terme avec perspective d'évolution stable et « B » à court terme par l'agence de notation Fitch Ratings en date du 07 mai 2010

EMPRUNT OBLIGATAIRE « ATTIJARI LEASING 2010-1 »

De 30 000 000 dinars divisé en 300 000 obligations de 100 dinars chacune

Emis par appel public à l'épargne

durée 5 ans ; taux d'intérêt 5,3% et/ou TMM+1%

La présente émission d'Attijari Leasing a reçu la note « BB+ » avec perspective d'évolution stable par l'agence de notation fitch ratings en date du 18 juin 2010

Décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 mai 2010

Décision du C.A du 07 juin 2010

Visa du CMF N° du
NOTICE LEGALE PUBLIEE AU JORT N°99 du 19 Août 2010
BULLETIN DE SOUSCRIPTION N°....

Je(Nous) soussigné (s) (Nom et Prénom)
Pièce d'Identité
Agissant pour le compte de
Qualité
Nationalité Age Sexe (1)
Profession
Adresse

Déclare (ons) souscrire à : Obligations de l'emprunt

ATTIJARI LEASING 2010-1 déposées chez (2)

en gestion libre ☐ Compte Géré (1) ☐

Au prix de 100 dinars par obligation, déduction faite des intérêts courus entre la date effective de souscription et de Au prix de 100 dinars par obligation, déduction faite des intérêts courus entre la date effective de souscription et de délibération et le 15/09/2010 date limite de clôture des souscriptions. Ces obligations portent jouissance unique en intérêts à partir du 15/09/2010 et sont remboursables annuellement à raison de 20 dinars par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale majoré des intérêts annuels échus calculés au

Taux fixe 5,3% ☐ Taux variable TMM+1% ☐

Je (nous) reconnais (sons) avoir reçu une copie document de référence « Attijari Leasing 2010 » et une copie de la note d'opération relative à cet emprunt et pris connaissance de leur contenu.

Sur cette base, j'ai (nous avons) accepté de souscrire aux nombre et catégorie (s) d'obligations, ci-dessus indiqués. Etant signalé que cette souscription ne vaut pas renonciation de ma (notre) part au recours par tous moyens pour la réparation des dommages qui pourraient résulter soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé ma (notre) décision de souscrire.

En vertu de tout ce qui précède-je (nous) verse (ons) (1)

☐ En espèces

☐ Par chèque n° Tiré sur Agence

☐ Par virement en date du effectué sur mon (notre) compte n° ouvert chez agence

La somme de (en toutes lettres) représentant le montant des obligations souscrites.

Fait en double exemplaires dont un en ma (notre) possession,
le second servant de souche

Tunis, le.....
Signature⁽³⁾

(1) Cochez la case appropriée

(2) Indiquer le nom du dépositaire

(3) Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Lu et approuvé »

